



RAPPORT MORAL - EXERCICE 2020 -

2020 : ANNEE COVID

Un premier confinement du 17 mars au 11 mai 2020 et un 2^{ème} état d'urgence sanitaire, celui-ci instauré par la loi du 23 mars 2020 avec son lot d'interdits : 55 jours d'enfermement.

Le 24 septembre 2020 : la MJC/MPT/CS ferme ses portes jusqu'au 1^{er} octobre 2020 pour cause de contamination.

Un deuxième confinement du 30 octobre au 15 décembre 2020. Le virus a continué sa course de propagation et s'est métamorphosé en variant...anglais notamment.

Notre association, comme tant d'autres associations, a traversé ces périodes en cherchant à s'adapter selon ses capacités.

Ainsi, lors du 1^{er} confinement et après un tout premier temps de sidération, des liens téléphoniques ont été repris avec des adhérent.e.s, des orientations vers les services municipaux ou d'autres associations caritatives ont été assurées quand cela s'avérait nécessaire.

La fermeture liée à la contamination a été vécue comme particulièrement éprouvante du fait des interrogations et des inquiétudes que cette situation a provoqué.

Quant au 2^{ème} confinement, la MJC/MPT/CS a pu maintenir un accueil pour les personnes rencontrant des difficultés importantes en offrant un soutien individualisé, l'accès aux droits et une aide dans les démarches administratives numériques.

Telles ont été les interventions concrètes que l'équipe salariée a pu maintenir au quotidien.

Les règles sanitaires ont tracé une ligne de conduite au fur et à mesure des directives énoncées à partir des décisions des pouvoirs publics et notamment celles émanant de la Préfecture du Val de Marne.

Précisons également le rôle constant d'accompagnement des Fédérations, celle des Centres Sociaux du 91/94 et celle des MJC d'Ile de France dans l'apport d'informations complémentaires et/ou de précisions liés aux missions propres à nos structures.

Un réaménagement des espaces intérieurs a été redéfini, un budget spécial a été dégagé pour les achats en produits et masques et ce, pour en assurer également l'utilisation gratuite si nécessaire.

La fermeture des activités hebdomadaires a, hélas, été instaurée. Ambiance spéciale pour un lieu associatif où le mouvement, les rencontres, les échanges et la convivialité sont l'expression même de son existence !

A côté de cet impératif d'une réorganisation du quotidien, des rencontres particulières ont pu cependant avoir lieu.

Je retiens celle qui s'est tenue avec les animatrices techniciennes d'ateliers, des intervenantes bénévoles, l'animatrice référente famille et le directeur, en juillet 2020.

MJC MPT Centre Social Christiane Faure

Siège social : Mairie de Bonneuil-sur-Marne – rue Estienne d'Orves 94380 Bonneuil Sur Marne

Bureau : 6, avenue de la République 94380 Bonneuil sur Marne

Tél. : 01 43 39 71 35 - Fax : 01 43 39 14 68 - Mail : secretariat@mjcbonneuil.com - Site : mjcbonneuil.com
Association d'Education Populaire régie par la loi de 1901, agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports,
Affiliée à la Fédération Régionale des M.J.C. en Ile de France. Code APE : 9499 Z Siret : 785 662 990 000 23



En effet, la première partie de cette réunion a constitué l'amorce d'une expression collective à partir de préoccupations liées au contexte général. Mais elle a été aussi l'expression d'un intérêt manifeste à éviter au maximum que les liens sociaux ne se distendent trop avec toutes les conséquences qui peuvent affecter les personnes et les familles.

Des thématiques ont été dégagées comme celle du télé travail, la situation vécue à l'école, celle des enfants, le vécu des familles qui ont connu le deuil, l'après confinement.

Autant de sujets à débattre et à intégrer dès que possible en 2021 dans la programmation mensuelle des prochains café-citoyens car le besoin impérieux de se retrouver, de discuter voire de confronter les points de vue emporte une adhésion quasi générale.

Permettez-moi ici, de m'arrêter sur la notion d'interactions que j'avais formulé en 2019 et qui en 2018, avait été évoquée dans le sens de rechercher les conditions d'une plus grande implication des adhérent.e.s et par là-même, de développer l'action de l'association.

Il s'agissait à la fois, de renforcer les liens entre adhérent.e.s, de créer une dynamique entre toutes les parties de l'association et d'offrir aux membres du Conseil d'Administration les moyens d'exercer pleinement leur mandat et de s'approprier leur rôle décisionnel.

En 2019, force était de constater que le rôle d'administratrice.teur n'avait pas été expérimenté dans toute sa diversité, cette dimension collective ne pouvant non plus effacer l'expérience personnelle d'un apprentissage de l'exercice de prise de responsabilité pour le bien commun de l'association.

Mais encore fallait-il disposer des clefs pour en mesurer tous les enjeux et oser s'affranchir de la crainte de se tromper par méconnaissance d'un sujet pour devenir force de propositions !

En effet, devenir force de propositions pour imaginer, construire des projets collectivement et qui en fait, donne sens à son adhésion.

En d'autres termes, il s'agit, dans ce rapport moral, de reposer la question du mode de gouvernance qui garde une grande acuité dans la vie de notre association.

Par gouvernance, j'entends l'ensemble des règles internes mais aussi celles du droit du travail, des mesures, la circulation des informations, les circuits (processus) de décisions et des modes de fonctionnement pour garantir l'application des décisions prises en CA mais aussi la clarification des rôles et responsabilités de toutes les parties de l'association.

Or, l'année Covid n'a pas permis de progresser, autant que nous l'aurions souhaité, pour réduire les écarts entre nos intentions et la réalité des faits.

Nous n'avons pas pu renforcer l'implication de toutes les composantes de l'association et donner à cette implication une cohérence suffisante.



Autrement dit : en quoi les délibérations du CA sont-elles une des formes de l'expression démocratique de la MJC/MPT/CS ? Comment garantir le respect de la liberté d'opinion, la liberté d'expression, l'acceptation de la conflictualité et des divergences de vue ?

Nous avons prévu en 2019 d'élaborer un nouveau projet associatif en 2020 pour s'inscrire dans l'antériorité de celui de 2008 mais surtout pour réinterroger et réaffirmer les valeurs de l'association, redéfinir ses lignes forces au regard de l'éducation populaire et permettre ainsi à la MJC/MPT/CS qu'elle reste toujours un lieu d'expression citoyenne, culturelle et d'éducation.

Ce que nous n'avons pu amorcer durant l'année 2020 mais qu'il nous faut poursuivre en 2021.

L'année 2021 devrait se présenter comme une année déterminante afin de s'engager dans l'élaboration du nouveau projet associatif répondant, à notre échelle, aux problématiques de la société actuelle et pour les prochaines années.

Mais bien plus encore, il s'agira de se donner les moyens que ce futur projet associatif corresponde bien aux évolutions souhaitées par les adhérent.e.s de l'association. Chercher à créer les marges de manœuvre de l'association dans un contexte où le monde associatif est de plus en plus contraint au plan financier en particulier.

Ainsi, en 2021, nous pourrions nous mobiliser dans l'objectif de créer de nouvelles dynamiques pour une plus grande vie démocratique en interne, une action diversifiée et constante en direction de tous les publics et les familles et spécifiquement auprès des adolescent.e.s et jeunes adultes et aussi pour l'exercice d'une citoyenneté active et consciente.

Pour ce faire :

- La concrétisation de la démarche de construction du projet associatif devrait répondre à l'objectif d'une participation la plus large possible et la plus interactive possible des adhérent.e.s et habitant.e.s ainsi que les partenaires avec lesquels une coopération s'avère indispensable pour développer des actions les plus pertinentes possibles et ce, quelque soit le domaine d'intervention.
- Il y aura aussi nécessité de définir une organisation permettant un suivi de la démarche pour en garantir la progression et la finalisation.



- Une attention particulière devra être apportée pour définir et poser un cadre de fonctionnement garantissant la transparence, le respect des règles, la clarté des processus de décision et la fluidité des informations entre toutes les parties agissantes de l'association.
- La concrétisation des recrutements devrait permettre :
 - * d'assurer, dans les meilleures conditions, le remplacement du poste de référente famille
 - * de créer un deuxième poste d'animation pour garantir la stabilité des liens avec les publics et notamment avec l'ensemble des jeunes de Bonneuil afin qu'elles puissent être acteurs et actrices dans la relation de confiance à construire progressivement
 - * d'assurer la continuité et la dynamique de l'action globale qu'engage la MJC/MPT/CS

Malgré les distances induites par la pandémie, le lien avec les institutions et la Ville en particulier s'est maintenu ; ce dont nous les remercions vivement.

Il nous faut encore patienter avant de nous retrouver toutes et tous et goûter à nouveau au plaisir de buffets partagés et d'échanges joyeux !!

Merci à vous !

Murielle Somonnian, présidente de la MJC/MPT/CS Christiane Faure



MJC MPT Centre Social Christiane Faure

Siège social : Mairie de Bonneuil-sur-Marne – rue Estienne d’Orves 94380 Bonneuil Sur Marne

Bureau : 6, avenue de la République 94380 Bonneuil sur Marne

Tél. : 01 43 39 71 35 - Fax : 01 43 39 14 68 - Mail : secretariat@mjcbonneuil.com - Site : mjcbonneuil.com
Association d’Education Populaire régie par la loi de 1901, agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports,
Affiliée à la Fédération Régionale des M.J.C. en Ile de France. Code APE : 9499 Z Siret : 785 662 990 000 23